

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00518
Numéro SIREN : 883 142 481
Nom ou dénomination : 3 M

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2020 sous le numéro de dépôt 2877

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/2877

Type d'acte : Attestation de dépôt des fonds et liste des souscripteurs

Déposant :

Nom/dénomination : 3 M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 883 142 481

N° gestion : 2020 B 00518

3 M

Société par actions simplifiée

Capital : 100 euros

Siège social : 37 Avenue Cyrille Besset 06800 Cagnes-sur-Mer

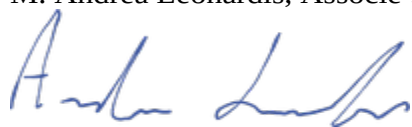
LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Souscripteurs	Adresse du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués à la constitution	Solde restant à libérer
Andrea Leonardis	10 Avenue de Vallauris 06400 Cannes France	500 actions	50 euros	50 euros	0 euros
Lina Manta	37 Avenue Cyrille Besset 06800 Cagnes-sur-Mer France	500 actions	50 euros	50 euros	0 euros
Total		1000 actions	100 euros	100 euros	0 euros

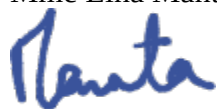
Le présent état, qui constate la souscription de 1000 actions de la société, ainsi que le versement de la somme de 100 euros correspondant à la libération des apports en numéraire, dans les proportions visées ci-dessus est certifié exact, sincère et véritable par le Président désigné dans les statuts constitutifs de la société.

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 28/04/2020

M. Andrea Leonardis, Associé :



Mme Lina Manta, Associé :



Paris, le 24/04/2020

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné, Alexandre PROT, Directeur Général de QONTO (OLINDA SAS), atteste que les fonds déposés par les souscripteurs de la société en formation dénommée 3 M :

- Lina Manta
- Leonardis Andrea

proviennent bien d'un compte ouvert à leur nom chez QONTO, établissement agréé par l'ACPR, domicilié QONTO - OLINDA PARIS, 20 B rue La Fayette, 75009 Paris, France.

Une fois les vérifications effectuées, ce dossier de société en formation est envoyé à l'étude Vincennes M&B Notaires, domiciliée 4 avenue de paris, 94300, Vincennes, FRANCE, afin d'établir l'attestation de dépôt des fonds.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Alexandre Prot
Directeur Général





VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

4 avenue de Paris
 94300 VINCENNES

01.84.23.74.25
 etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-7 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 100.0 (cent virgule zéro) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée : 3 M, SAS en formation dont le siège social sera situé à 37 Avenue Cyrille Besset 06800 Cagnes-Sur-Mer FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 24/04/2020.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Lina Manta la somme de 50.0 euros ;
- Leonardis Andrea la somme de 50.0 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 23/07/2020 et sera caduc par la suite.

Fait à Vincennes

Le

27 AVR. 2020

Me Antoine BASSOT



Lutte contre le fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr ou au 01 84 23 74 25

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*